



URB.26.08.A77

**Arrêté du Président
de la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole**

Reçu en préfecture le 10/07/2026

ID : 025-242500361-20260622-URB2608A77-AR

Date de début d'affichage : 15/07/2026

Date de fin d'affichage : 15/08/2026

Publié le : 15/07/2026

OBJET : Mise à jour n° 2 - PSMV BATTANT - QUAI VAUBAN de BESANCON

Le Président de Grand Besançon Métropole,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 151-43, L. 153-60, R. 151-51 à R. 151-53, R. 153-18, R313-2 et R313-6,

Vu le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de « Battant Quai-Vauban » de la commune de Besançon approuvé le 31 janvier 1992, révisé le 24 mai 2011, modifié le 22 septembre 2016, mis à jour le 2 juin 2017,

Considérant que le territoire de la commune de Besançon est couvert par un PLU et par le Site Patrimonial Remarquable constitué des PSMV « Centre Ancien » et « Battant – Quai Vauban »,

Considérant qu'à ce jour, les annexes du PSMV de « Battant Quai-Vauban » sont constituées par un renvoi aux annexes du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Besançon, approuvé le 5 juillet 2007, révisé le 6 mai 2011, modifié le 11 décembre 2025, mis à jour le 9 mars 2026,

Considérant qu'il y a lieu, afin d'assurer la lisibilité et l'autonomie du PSMV de « Battant – Quai Vauban », d'y intégrer directement les annexes qui lui sont applicables, en substitution du renvoi aux annexes du Plan Local d'Urbanisme de Besançon,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de « Battant Quai-Vauban » de Besançon est mis à jour à la date du présent arrêté.

Cette mise à jour consiste à intégrer les annexes du PSMV de « Battant Quai-Vauban », en substitution du renvoi aux annexes du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Besançon, et intéressant,

au titre des Servitudes d'Utilité Publique :

- Les immeubles et parties d'immeubles bâtis ou non bâtis classés au titre des monuments historiques (AC1) :

Unité de patrimoine	Adresse	Date	Mesure	Étendue de la protection
Vestiges des arènes romaines et chapelle Saint-Jacques (voir amphithéâtre romain)	Arènes (rue d') 000	02/04/1927	classement	En totalité (complète l'arrêté de classement de l'amphithéâtre romain du 28 mai 1947)
Amphithéâtre romain (voir arènes romaines)	Charles-Siffert (avenue) et Marulaz (rue)	28/05/1947	classement	Tronçon compris entre l'avenue Charles-Siffert au Nord, la rue Marulaz au Sud, l'escalier qui joint ces deux voies à l'Est et le Square à l'Ouest (complète l'arrêté de classement des arènes romaines du 2 avril 1927)
Hôpital du Saint-Esprit (ancien)	Claude-Goudimel (rue) 003, 005 et Vauban (quai) 031	22/04/1932	classement	Façade du 16 ^e siècle (avec galerie) sise sur le côté Ouest de la petite cour attenante à l'ancienne église du Saint-Esprit
Hôpital du Saint-Esprit (ancien)	Claude-Goudimel (rue) 003, 005 et Vauban (quai) 031	19/08/2005	classement	En totalité, la tour de l'hôpital du Saint-Esprit, y compris la porte déposée et la fermeture en bois de la tour d'escalier
Collège des Jésuites (ancien) (Eglise Saint-François-Xavier)	Lycée (rue du) 008	13/05/1932	classement	Église Saint-François-Xavier, en totalité (ancienne chapelle des Jésuites)
Collège des Jésuites (ancien) (voir Eglise Saint-François-Xavier) (voir Hôtel de Grosbois – 9, rue Girod-de-Chantrons)	Lycée (rue du) 008	27/12/1996	classement	Fontaine et l'ensemble des bâtiments de l'ancien collège des Jésuites, collège Victor Hugo
Eglise Saint-François-Xavier (voir Collège des Jésuites)	Lycée (rue du) 008	13/06/1932	classement	En totalité (ancienne chapelle des Jésuites)
Eglise Sainte-Madeleine	Madeleine (rue de la) 001	13/03/1930	classement	En totalité
Synagogue	Moyence (rue) 002	16/11/1984	classement	En totalité
Tour de la Pelotte	Strasbourg (quai de) 041	21/10/1942	classement	En totalité (fortification de la rive droite du Doubs, au Nord de la ville)



- Les immeubles et parties d'immeubles bâtis ou non bâtis inscrits au titre des monuments historiques (AC1) :

Unité de patrimoine	Adresse	Date	Mesure	Étendue de la protection
Maison	Arenes (rue d') 022	08/07/1942	inscription	Façade et toiture
Immeuble	Arenes (rue d') 044	11/07/1942	inscription	Façade et toiture
Maison	Arenes (rue d') 045	08/07/1942	inscription	Façade et toiture
Maison	Ballant (rue) 010	30/09/1937	inscription	Façade sur rue et versant de couverture sur rue
Hôtel Saint-Paul	Ballant (rue) 011	13/01/1938	inscription	Façade sur rue et versant de couverture qui la surmonte
Maison	Ballant (rue) 012	24/11/1941	inscription	Façade sur rue et toiture
Maison	Ballant (rue) 012	23/10/1991	inscription	Façade sur cour ; allée cochère voûtée ; tour d'escalier ; colonne en pierre, vestige de l'ancien bâtiment, au rez-de-chaussée de faïe Ouest : cave ; cheminée 18e siècle au deuxième étage
Hôtel Saint-Pierre	Ballant (rue) 013	08/04/1991	inscription	Dans la première cour : escalier et galeries, façades et versants de toiture qui les surmontent ; dans le corps de bâtiment sur rue : deux cheminées en marbre du premier étage
Maison	Ballant (rue) 018	19/11/1941	inscription	Façade
Hôtel de Champagnay	Ballant (rue) 037	18/10/1966	inscription	Façades et toitures (sur rue et sur cour) de l'hôtel ; façades et toitures du pavillon sur cour
Maison	Ballant (rue) 045	30/09/1937	inscription	Façade sur rue
Maison	Ballant (rue) 047	30/09/1937	inscription	Façade sur rue
Chapelle des Carmes-Déchaussés (ancienne)	Ballant (rue) 050	01/10/1937	inscription	Façade et pan de couverture en croupe la surmontant
Maison	Ballant (rue) 051	30/09/1937	inscription	Façade sur rue et versant de couverture qui la surmonte
Maison	Ballant (rue) 097	01/10/1937	inscription	Façade et comble la surmontant
Grenier de la Ville (conservatoire)	Boucheries (rue des) 27 + voir 27, quai Vauban	28/06/1929	inscription	Façade et toiture de l'école d'Horlogerie (sur la place de la Révolution) au 27 rue des Boucheries (= voir 27, quai Vauban)
Hôpital du Saint-Esprit (ancien)	Claude-Goudimel (rue) 003, 005 et Vauban (quai) 031	16/09/1933	inscription	Façade et toiture de la maison sise 31 quai Vauban, ainsi que la chaussée et le quai
Hôpital du Saint-Esprit (ancien)	Claude-Goudimel (rue) 003, 005 et Vauban (quai) 031	25/10/1937	inscription	Le mur entre rue et cour avec grand portail : les façades sur rue et sur cour ainsi que les combles qui les surmontent de l'immeuble sis rue Claude Goudimel
Temple du Saint-Esprit, ancienne église de l'hôpital du Saint-Esprit	Claude-Goudimel (rue) 005	05/08/2020	inscription	En totalité, y compris sa chapelle nord ainsi que le corps de logis, situé entre le porche actuel de l'église et la galerie en bois (AD 107 et 12) (L'arrêté complète les arrêtés de classement des 22 avril 1932 et 19 août 2005 et les arrêtés d'inscription des 15 septembre 1933 et 25 octobre 1937)
Maison	Claude-Pouillet (rue) 011	21/10/1937	inscription	La façade sur rue et le pan de couverture qui la surmonte
Maison	Claude-Pouillet (rue) 024	21/10/1937	inscription	La façade sur rue et le comble qui la surmonte
Hôtel Jouffroy	Grand-Chamont (rue du) 001 et Petit-Chamont (rue du) 002	25/10/1937	inscription	En totalité
Hôtel Lavernette	Lycée (rue du) 003	18/10/1979	inscription	Façades et toitures, l'escalier avec sa rampe et sa cage ; les pièces suivantes avec leur décor : le grand salon, la chambre à alcôve et la chambre jouxtant celle-ci au premier étage
Couvent des Cordeliers (ancien)	Lycée (rue du) 004	20/07/1979	inscription	Chapelle du lycée, en totalité
Couvent des Cordeliers (ancien)	Lycée (rue du) 004	21/04/1992	inscription	Parties de l'ancien couvent : portail 18e siècle sur la rue du Lycée ; pavillon d'entrée, à l'angle des rues du Lycée et Gros-de-Chambrans ; bâtiments entourant la cour du cloître : façades, y compris huit travées de la façade Sud du bâtiment jouxtant la chapelle à l'Ouest, toitures, grand escalier de faïe Nord, rez-de-chaussée de faïe Ouest (actuellement cuisine voûtée et réfectoires), salle voûtée au rez-de-chaussée de faïe Est, décor et cheminée de la 3e pièce en partant du Nord, cheminée 18e siècle de la 5e pièce au deuxième étage de la faïe Est
Immeuble	Madeleine (rue de la) 006	18/10/1937	inscription	La façade sur rue et la toiture
Maison	Madeleine (rue de la) 018 et Vignier (rue du) 001	18/10/1937	inscription	Les façades sur les deux rues
Maison	Madeleine (rue de la) 032 et Frères-Mercier (rue des)	18/10/1937	inscription	Les façades sur les deux rues, ainsi que le comble qui les surmonte
Maisons	Thémanté (rue) 013, 015 et Arenes (rue d') 036	08/07/1942	inscription	Façades et toitures
Maison	Vauban (quai) 001	16/09/1933	inscription	Façade et toiture, ainsi que la chaussée et le quai
Maisons	Vauban (quai) 002, 004	16/09/1933	inscription	Façades et toitures, ainsi que la chaussée et le quai
Maison	Vauban (quai) 003	16/09/1933	inscription	Façade et toiture, ainsi que la chaussée et le quai
Maison	Vauban (quai) 005	16/09/1933	inscription	Façade et toiture, ainsi que la chaussée et le quai
Maison	Vauban (quai) 006	16/09/1933	inscription	Façade et toiture, ainsi que la chaussée et le quai
Maison	Vauban (quai) 007	16/09/1933	inscription	Façade et toiture, ainsi que la chaussée et le quai
Maison	Vauban (quai) 008	16/09/1933	inscription	Façade et toiture, ainsi que la chaussée et le quai
Maison	Vauban (quai) 009	16/09/1933	inscription	Façade et toiture, ainsi que la chaussée et le quai
Maison	Vauban (quai) 010	16/09/1933	inscription	Façade et toiture, ainsi que la chaussée et le quai
Maison	Vauban (quai) 011	16/09/1933	inscription	Façade et toiture, ainsi que la chaussée et le quai
Maison	Vauban (quai) 012	16/09/1933	inscription	Façade et toiture, ainsi que la chaussée et le quai
Maison	Vauban (quai) 013	16/09/1933	inscription	Façade et toiture, ainsi que la chaussée et le quai
Maison	Vauban (quai) 014	16/09/1933	inscription	Façade et toiture, ainsi que la chaussée et le quai
Maison	Vauban (quai) 015	16/09/1933	inscription	Façade et toiture, ainsi que la chaussée et le quai
Maison	Vauban (quai) 016	16/09/1933	inscription	Façade et toiture, ainsi que la chaussée et le quai
Maison	Vauban (quai) 017	16/09/1933	inscription	Façade et toiture, ainsi que la chaussée et le quai
Maison	Vauban (quai) 018	16/09/1933	inscription	Façade et toiture, ainsi que la chaussée et le quai
Maison	Vauban (quai) 020	16/09/1933	inscription	Façade et toiture, ainsi que la chaussée et le quai
Maison	Vauban (quai) 021	16/09/1933	inscription	Façade et toiture, ainsi que la chaussée et le quai
Maison	Vauban (quai) 022	16/09/1933	inscription	Façade et toiture, ainsi que la chaussée et le quai
Maison	Vauban (quai) 023	16/09/1933	inscription	Façade et toiture, ainsi que la chaussée et le quai
Maison	Vauban (quai) 024	16/09/1933	inscription	Façade et toiture, ainsi que la chaussée et le quai
Maison	Vauban (quai) 025	16/09/1933	inscription	Façade et toiture, ainsi que la chaussée et le quai
Maison	Vauban (quai) 026	16/09/1933	inscription	Façade et toiture, ainsi que la chaussée et le quai
Grenier de la Ville (conservatoire) (27, rue des Boucheries)	Vauban (quai) 027 + voir 27, rue des Boucheries	28/06/1929	inscription	Façade et toiture de l'école d'Horlogerie (sur la place de la Révolution) au 27 rue des Boucheries
Maison (27, quai Vauban)	Vauban (quai) 027 + voir 27, rue des Boucheries	16/09/1933	inscription	Façade et toiture, ainsi que la chaussée et le quai au 27, quai Vauban
Maison	Vauban (quai) 028	16/09/1933	inscription	Façade et toiture
Maison	Vauban (quai) 029	31/05/1934	inscription	Façade et toiture, ainsi que la chaussée et le quai
Maison	Vauban (quai) 030	16/09/1933	inscription	Façade et toiture, ainsi que la chaussée et le quai
Maison	Vauban (quai) 032	16/09/1933	inscription	Façade et toiture, ainsi que la chaussée et le quai
Maison	Vauban (quai) 034	16/09/1933	inscription	Façade et toiture, ainsi que la chaussée et le quai
Maison	Vauban (quai) 036	16/09/1933	inscription	Façade et toiture, ainsi que la chaussée et le quai
Maison	Vauban (quai) 038	16/09/1933	inscription	Façade et toiture, ainsi que la chaussée et le quai
Maison	Vauban (quai) 040	16/09/1933	inscription	Façade et toiture, ainsi que la chaussée et le quai



- Le site classé Citadelle, vue de la percée située devant la gare Viotte (AC2),
- Le site inscrit constitué de l'ensemble formé par le centre ancien et ses abords (AC2),
- La zone de protection de l'armée - télécommunications contre les perturbations électromagnétiques (PT1), armée PT1 Chaudanne et Rutz, zone radioélectrique de 1500m,
- Le Plan de Prévention des Risques inondation (PPRI) du Doubs central, Approuvé (PM1),
- La servitude de halage et de marche pied sur chaque rive du Doubs (EL3),

au titre des périmètres et éléments relevant des dispositions du code de l'urbanisme :

- Le Droit de Préemption Urbain renforcé et le Droit de Préemption dit « commerce »,
- Le taux de taxe d'aménagement,

au titre des périmètres et éléments relevant des dispositions d'autres législations :

- Le Réseau Chaleur Urbain,
- Le classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires,
- Les annexes sanitaires,
- Le Règlement Local de Publicité intercommunal,
- La zone de Présomption de Prescription d'Archéologie Préventive (ZPPAP),
- L'aléa retrait gonflement des sols argileux,
- L'aléa karstique (sensibilité géologique),
- Le milieu humide quai Vauban,
- Le permis exclusif de recherches de mines d'hélium et substances connexes dit «Avant-Monts franc-comtois».

Sont ainsi mis à jour les documents des annexes.

Article 2 : Les mises à jour ont été effectuées sur les documents tenus à la disposition du public de Grand Besançon Métropole (GBM) – Direction Urbanisme Projets et Planification – Mission PLUi – 2, rue Mégevand, et en Préfecture – 8Bis rue Charles Nodier.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché pendant une durée d'un mois à GBM – 4, rue Plançon et en mairie de la commune – 2, rue Mégevand – 25000 BESANCON. Il sera, en outre, téléversé sur le Géoportail de l'urbanisme.

Article 4 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



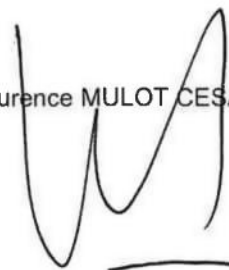
Article 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au siège de GBM,
- publié au registre des arrêtés et sur le site internet de GBM,
- adressé en Préfecture.

Besançon, le **22 JUIN 2026**

La Vice-Présidente,
en charge de l'urbanisme opérationnel,
des grands travaux, de l'action foncière et du
service Application du Droit des Sols (ADS)

Laurence MULOT CESARI



Date de début d'affichage

Date de fin d'affichage

